# 

de LONGWY

## COMMUNE DE LEXY

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DU 11 AVRIL 2024**

#### **NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents De votants	20
	23

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes LIGI-USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

### <u>OBJET</u> N°2024-4-5

#### Bons scolaires 2024/2025

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée

à la porte de la Mairie le 15 avril 2024

Le Maire,

et que la convocation du Conseil

avait été faite le 26 mars 2024.

## Excusés :

Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE Mme FONDEUR

### Absente: Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant des fournitures scolaires attribuées aux élèves de la Commune fréquentant le Collège de LEXY ou une école extérieure (Collèges, Lycées, Ecoles Supérieures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de fixer de la manière suivante pour la rentrée scolaire 2024/2025 le montant annuel de ces fournitures suivant les cours fréquentés :

## **SECONDAIRE**

-6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, SEGPA, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Technologie 9,50 € -2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale 33,00 €

#### **TECHNIQUE**

-1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> CAP -1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> BEP



# **ECOLES SUPERIEURES ET FACULTES**

Pendant 5 années successives après le BAC

36,50 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE le 15/04/2024